

Ministère du Logement et de la Ville  
Madame Christine BOUTIN  
127, rue de Grenelle  
75700 PARIS

Objet : proposition d'amendement sur le texte  
concernant la suppression de la caution logement  
pour les étudiants "Apprenti Etudiant des métiers".

Paris le 26 octobre 2007

Madame le Ministre,

nous travaillons au développement d'un site internet sur l'apprentissage orienté sur les services qui sera mis en ligne début 2008. Ce site est développé et financé par ma société dans l'intérêt général de l'apprentissage et de sa promotion.

Le statut de l'apprenti a été amélioré en 2005, par Jean-Louis Borloo, à savoir :  
"Apprenti Etudiant des métiers".

Ce nouveau statut s'accompagne de mesures d'aides aux logements et aux transports.

Quelle ne fut pas notre surprise lors de l'élaboration de la rubrique services logement, de découvrir par exemple que les "apprentis étudiants" notamment dans le supérieur, n'avaient pas le droit d'utiliser les services du CROUS.

Il y a donc une distinction nette entre les apprentis dans le supérieur et les étudiants dans les prestations offertes parce qu'ils sont salariés et ne bénéficient pas de la sécurité sociale étudiante.

**France apprentissage propose donc un amendement à votre projet sur le dépôt de garantie du risque locatif dont les étudiants seraient dispensés.**

L'amendement que nous défendons serait d'inclure les "apprentis **étudiants** des métiers" dans le supérieur dans les bénéficiaires de cette mesure.

Il ne doit pas exister de discrimination entre les élèves en alternance et les autres.

Enfin, nous souhaiterions que votre Ministère soit partenaire du lancement de ce site, soutienne notre action (comité de soutien de personnalités du monde économique et politique - formulaire existant) ou nous accompagne voire en moyen humain pour mener à bien notre mission d'aide aux logement au service de l'apprentissage qui est un objectif collectif.

Toute information sur des projets de lois ou aides existantes pour les apprentis, nous permettrait d'apporter de l'information sur le site.

Dans l'attente de votre réponse, nous restons à votre disposition pour vous apporter davantage de précisions sur notre projet de lancement de site et vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean-Marie DUSSEIGNEUR

PS : Le projet France apprentissage n'est disponible que par mail.